

DELIVEROO :

la justice doit passer ce mardi

Le 15 avril 2022

Suite à la tenue, du 8 au 16 mars dernier, du procès pénal de Deliveroo pour travail dissimulé, le délibéré sera rendu
le mardi 19 avril à 13h.

Le verdict s'annonce d'ores et déjà historique : c'est pourquoi nos organisations, qui se sont constituées parties civiles ou ont accompagné certains coursiers parmi la centaine qui ont fait de même, feront part de leur réaction, accompagnées de leurs conseils,
sur le parvis du nouveau Tribunal de Paris à partir de 14h.



Union
syndicale
Solidaires

Fédération
Sud
commerces
& services

Contacts :

CLAP : Jérôme Pimot **0616674814**

CNT-SO : Etienne Deschamps **0605813215**

Solidaires : Elie Lambert **0686453239**

SUD Commerce : Moussa Koita **0689601023**